



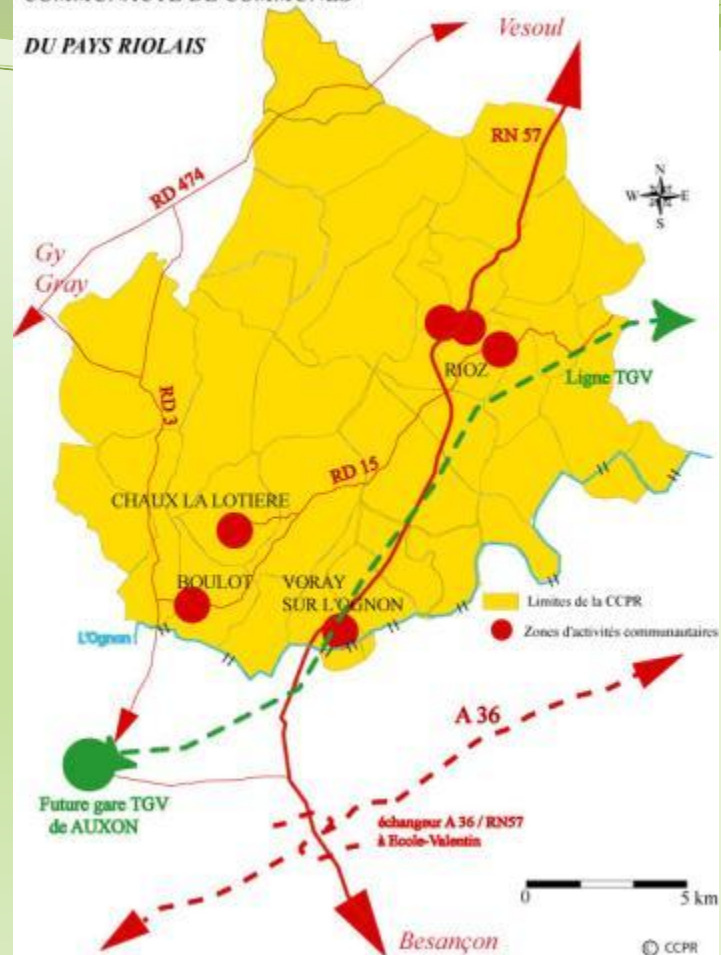
La gestion des déchets par identification à haute fréquence

Carte 1 : Situation géographique de la CCPR



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PAYS RIOLAIS



Communauté de Communes du Pays Riolais :

11 500 habitants

33 communes

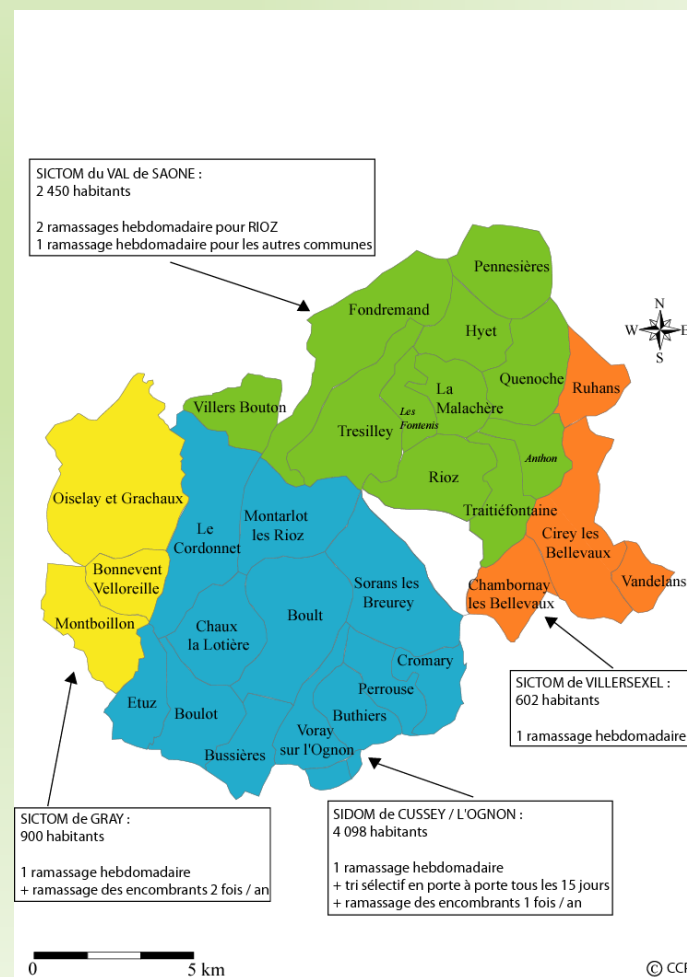
Date de création : 29 décembre 1999



Prise de la compétence « collecte des Ordures Ménagères » en 2003

Principales évolutions du service entre 2003 et 2008 :

2003 : retrait des syndicats de collecte auxquels adhéraient les communes (4 syndicats)



2004 : passation de marchés publics de collecte des déchets avec des prestataires privés

2004 : mise en place de la TEOM

2004 – 2006 : mise en place du tri sélectif en porte à porte sur la totalité du territoire



2007 : promotion du compostage individuel avec mise à disposition gratuite de composteurs auprès des habitants volontaires



2008 : reprise de la gestion de la déchetterie à RIOZ et construction avec le SYTEVOM (syndicat de traitement des déchets ménagers) d'une déchetterie à BOULOT.



2009 : 2 éléments déclencheurs de nouvelles évolutions pour le service de collecte

- Réflexion sur la mise en place de la redevance incitative comme mode de financement du service suite à la loi dite « du grenelle de l'environnement »
- Forte évolution à la hausse des coûts de collecte par les prestataires privés et façon de procéder jugée incompatible avec une facturation en redevance incitative

2010 :

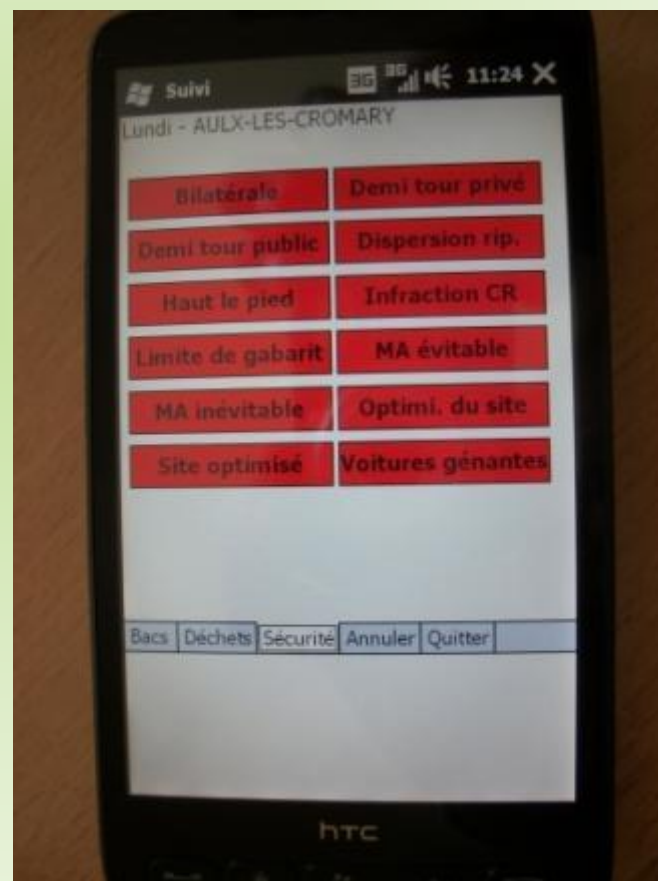
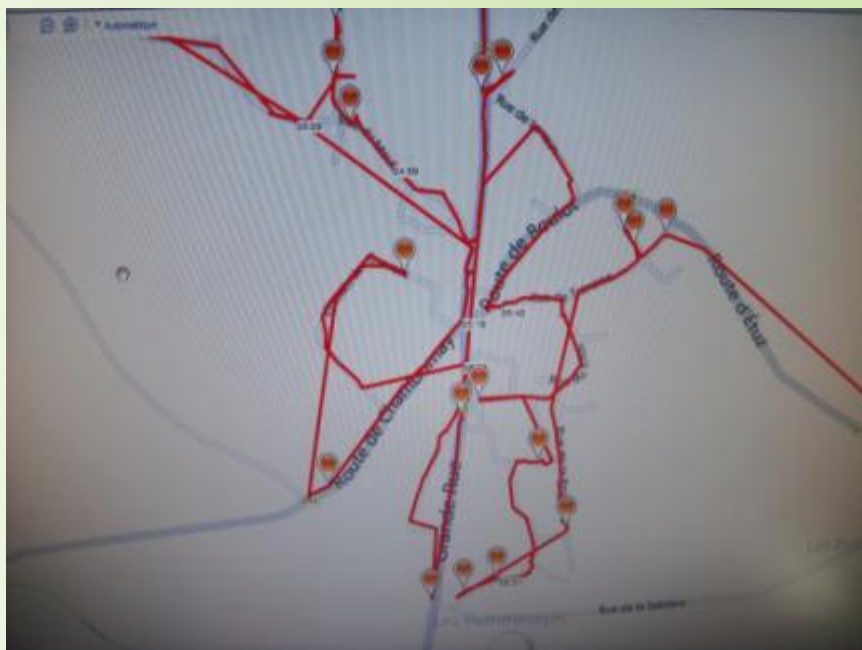
Etude préalable puis préparation à la mise en place

d'une régie de collecte en 2011

et de la redevance incitative en 2012

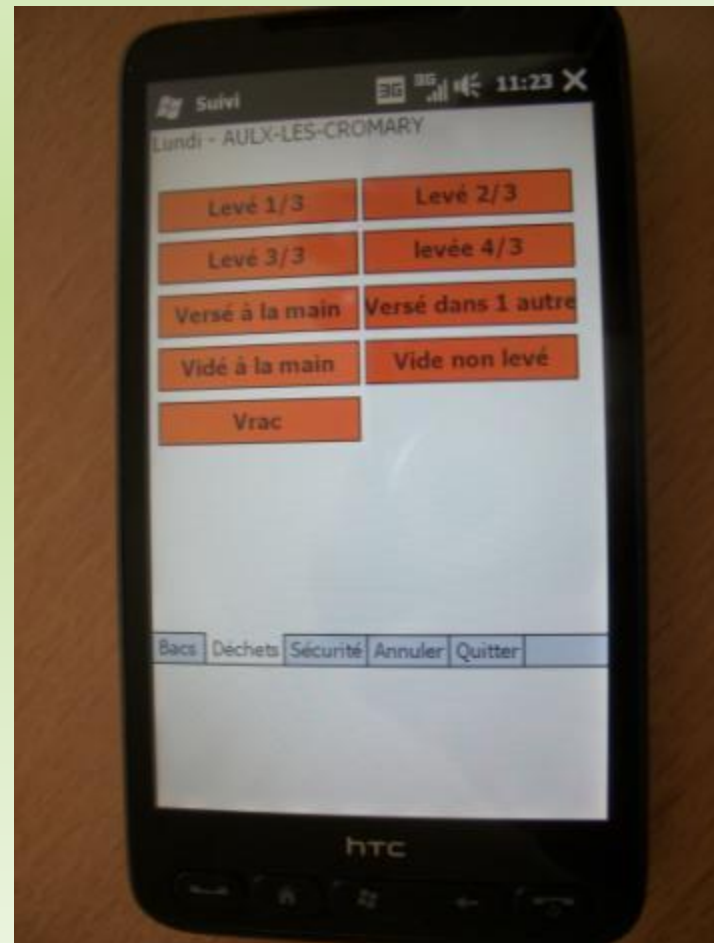
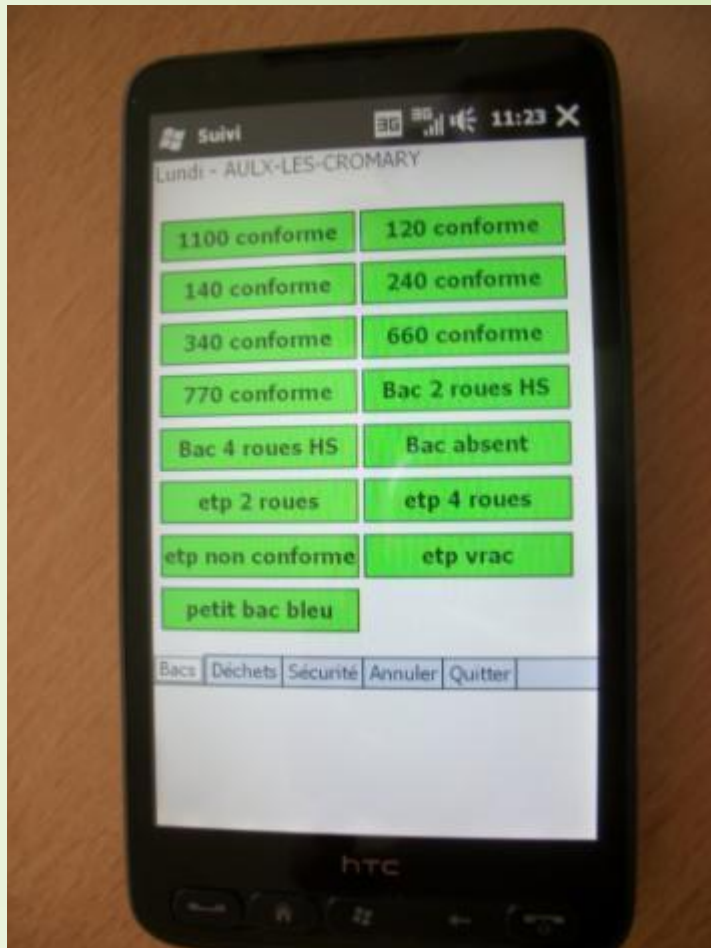
Préparation et adaptation terrain réalisée à partir d'une application informatique installée sur un PDA :

- Suivi et création des nouveaux circuits de collecte
- Recensement des « zones à risques » pour la collecte / règles de sécurité à établir



-Recensement de l'état du parc de bacs existant et estimation du nombre et type de bacs à acheter

-Connaissance de l'état du gisement de déchets / estimation du taux de présentation des bacs...



Régie de collecte : véhicules mono-opérateur à chargement latéral



-Maîtrise des coûts de fonctionnement

-Meilleures conditions de travail et meilleures conditions de sécurité (plus de personnes autour du véhicule)

-Garantie que les bacs sont vidés à l'aide du lève conteneurs (pas d'autres possibilités de vidage)...indispensable dans le cadre de la Redevance Incitative





100_0290.mov



Redevance Incitative : facturation à partir du nombre de levées des bacs

Objectifs :

- Gérer en interne l'ensemble du dispositif**
- Maîtriser au maximum les coûts d'investissement et de fonctionnement**
- Mettre en place un système simple et efficace**

Equipements existants à ce jour dans le monde de la collecte pour l'identification des bacs :

Puces électroniques basses fréquences

-Puces normalisées qui s'insèrent dans la collerette des bacs qui doivent eux aussi être normalisés

-Distance de lecture de 25 à 30cm de l'antenne émettrice (dans les bennes OM traditionnelles, une des dents du lève conteneur qui soulève les bacs par leur collerette est remplacée par l'antenne)

-Coût d'achat : environ 2 € HT la puce seule



Les solutions existantes s'avèrent très difficiles à transposer sur le mode de collecte à préhension latérale : quasiment impossible de s'assurer que la puce sera à moins de 30 cm de l'antenne lors des opérations de collecte :

PROBLEME DE FIABILITE DU SYSTEME

Recherche d'une solution nouvelle : la puce à ultra haute fréquence (868 Mhz)

-Les puces ont une distance de lecture pouvant aller jusqu'à 3 m

-Elles peuvent être intégrées dans des autocollants et posées sur les cuves des bacs

*pas d'obligation de disposer de bacs possédant un emplacement spécifique sous la collerette

*pas de nécessité de remplacer le parc de bacs existant



-faible coût d'investissement : 1.20 € HT la puce encodée avec étiquette autocollant

-moins de risque de détérioration ou d'usure du matériel embarqué sur les bennes OM : les antennes de détection sont fixées derrière la cabine à l'abri de toute agression physique.



Principes de fonctionnement :

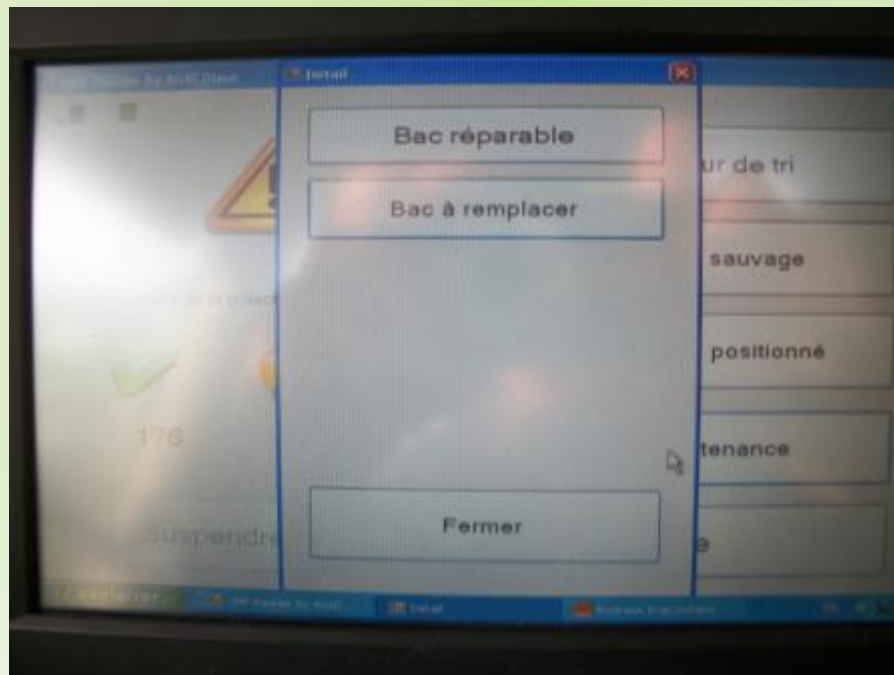
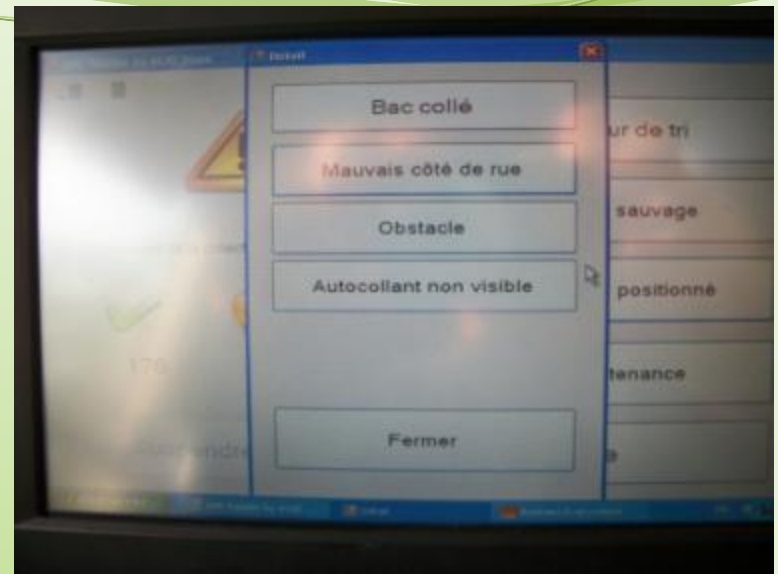
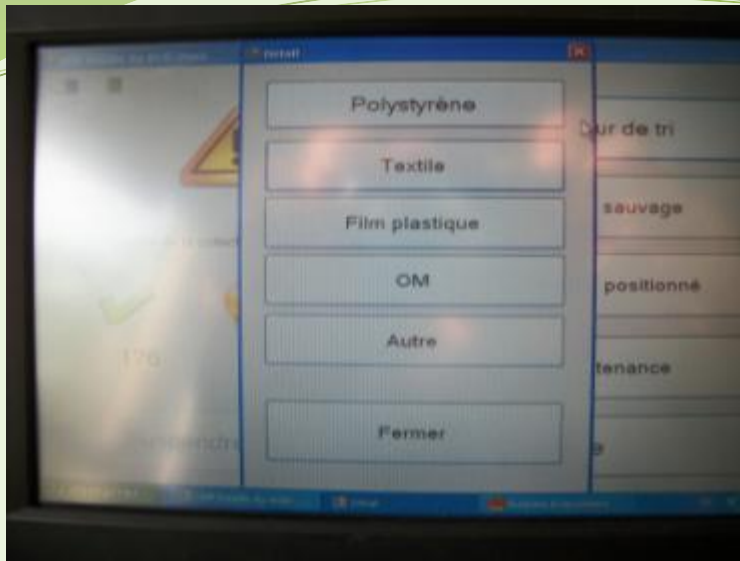
2 antennes de détection par véhicule:

- Une antenne basse qui détecte les bacs avant collecte afin d'identifier ceux placés en « blackliste »
- Une antenne haute qui détecte le bac pendant la levée et qui transfère l'information dans le logiciel embarqué situé à l'intérieur

Le logiciel embarqué permet également à l'opérateur d'inscrire et d'enregistrer les incidents de collecte qu'il détecte pour chaque usager :

- Bac mal positionné
- Erreur de tri
- Bac trop plein / vrac
- Bac cassé / maintenance





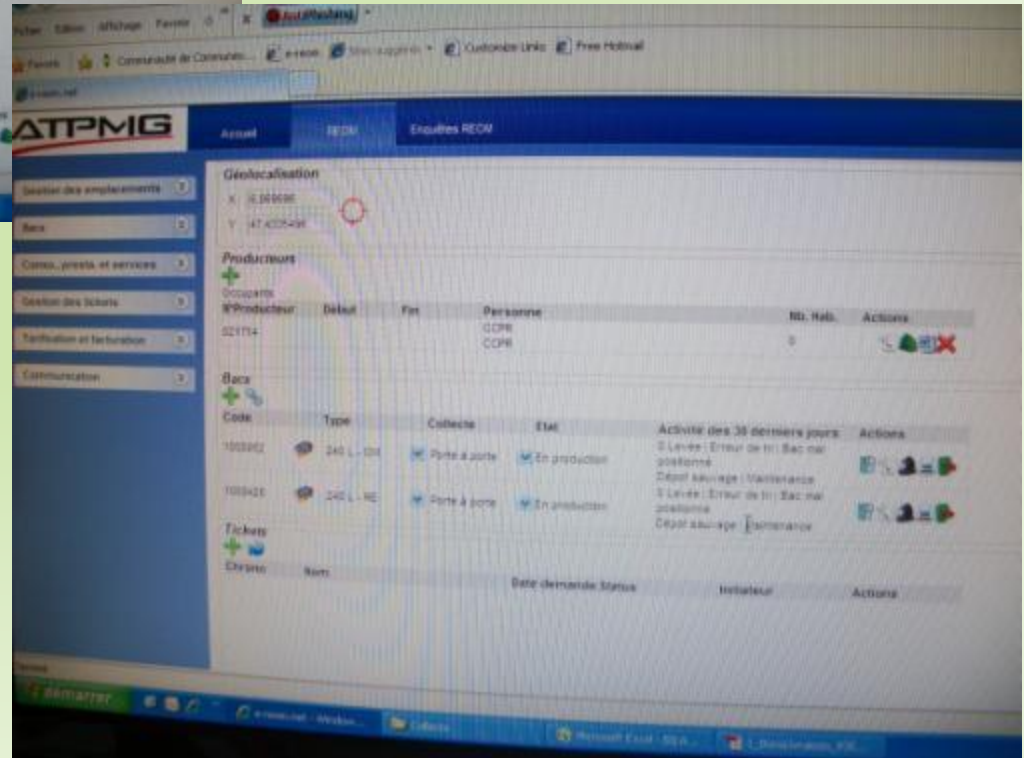
Les données (nombre de levées, tonnages, temps de collecte, incidents,...) sont transférées du véhicule au logiciel de gestion de la redevance incitative situé au secrétariat général de la CCPR par liaison internet à chaque fin de tournée

Cela permet à l'agent administratif du service « Ordures Ménagères », dès la fin de collecte :

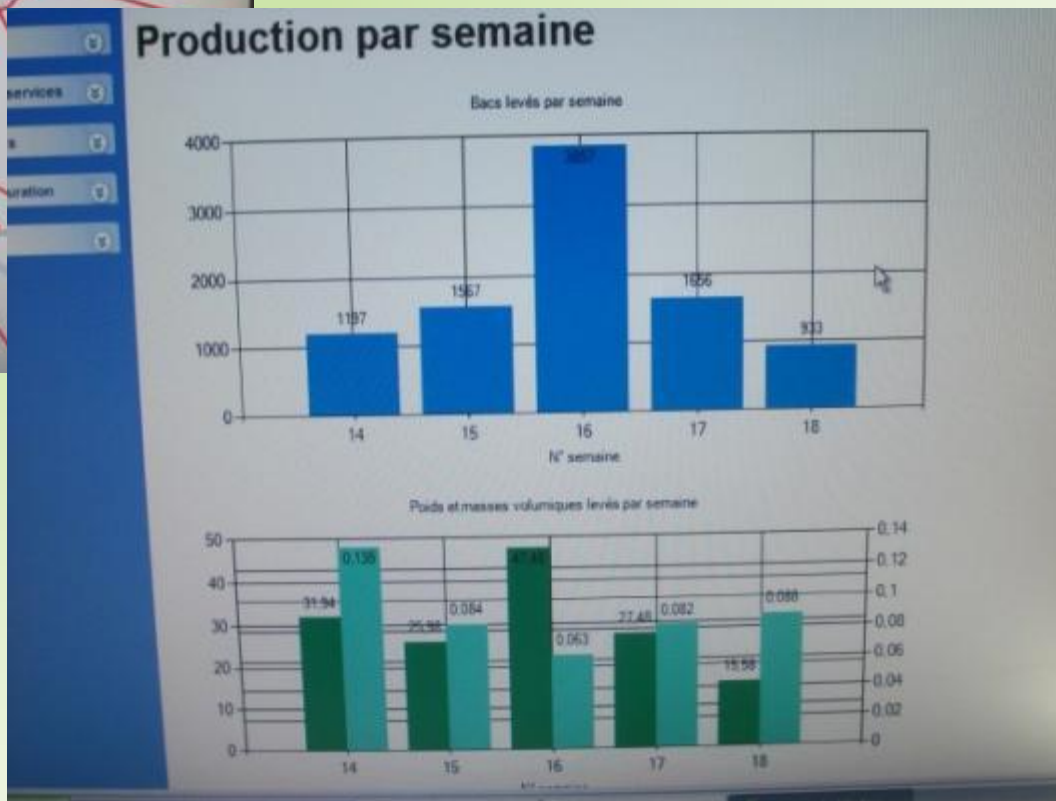
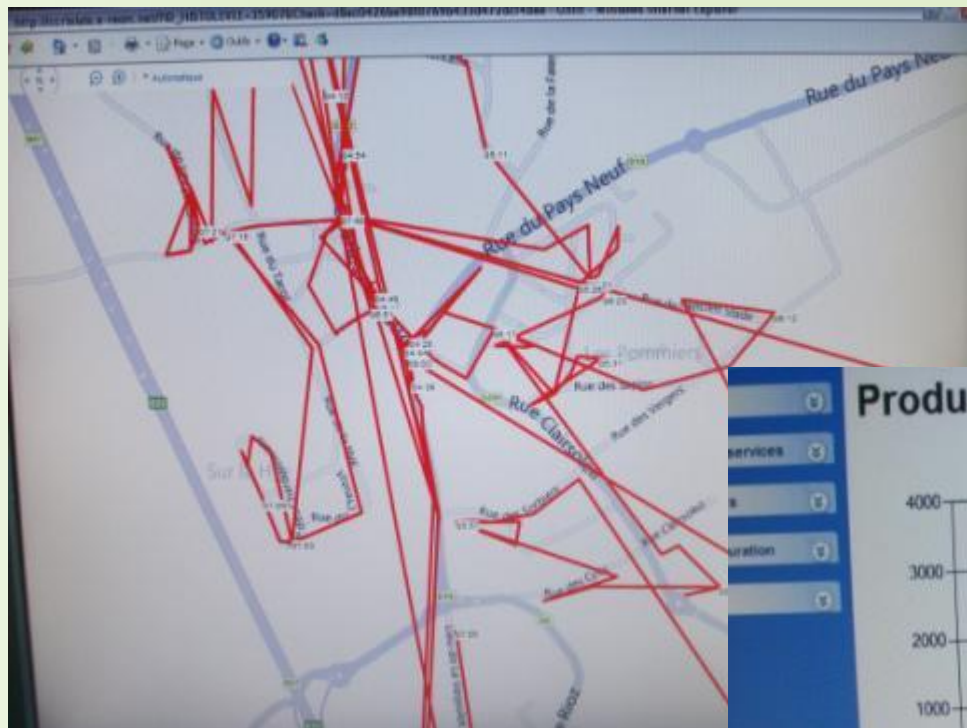
- d'informer chaque jour les usagers des incidents de collecte rencontrés
- de programmer la facturation de chaque usager

Le logiciel de gestion de la redevance permet également:

- de gérer le rôle des usagers en liaison avec les communes membres et les principaux bailleurs
- d'éditer les documents pour les nouveaux arrivants (étiquettes pour les bacs, attestations de conformité,...)

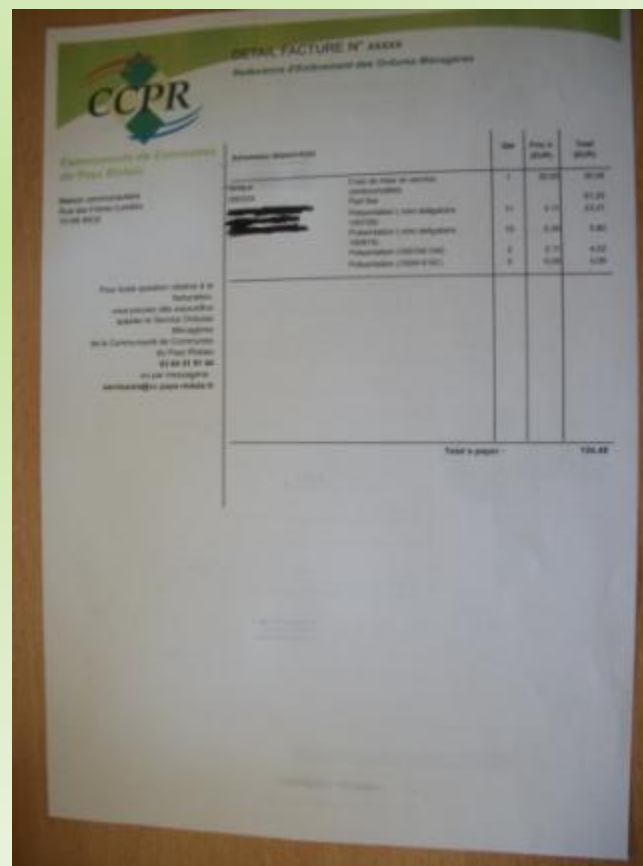


- de suivre les tournées de collecte par géolocalisation
- d'éditer des statistiques de collecte (taux de présentation des bacs, évolution des tonnages, temps de collecte,...)



Moyens de paiement mis en place pour les usagers :

- Paiement en espèces au trésor public
- Paiement par TIP
- Paiement par prélèvement automatique
- Paiement sécurisé en ligne via le site internet de la CCPR



Partenaires :



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
BP 83
59820 GRAVELINE



Système d'identification des bacs
2 Rue Yourcenar - ZA de l'Europe
21000 DIJON



Logiciel de gestion de la RI
78 rue du Bourbonnais
69009 LYON



Bennes à chargement latéral
28 Avenue Jean Jaurès
70400 HERICOURT